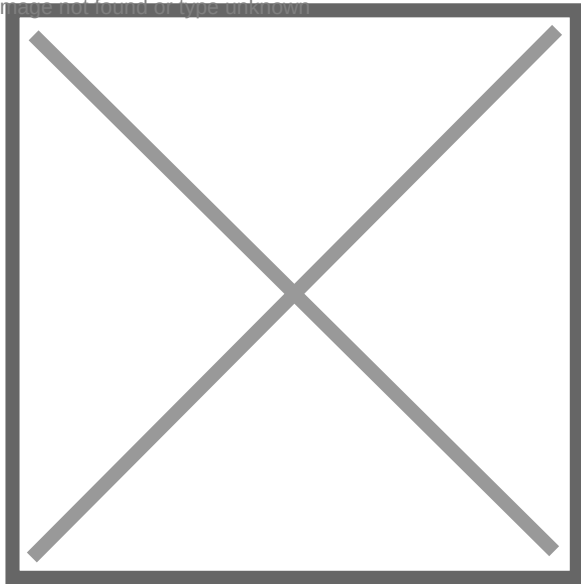


Image not found or type unknown



Vente d un appartement et transfert de l argent

Par **Gmimy**, le **18/04/2023** à **00:08**

Bonjour
Mon père veuf depuis 2002 vient de vendre un appartement qu il avait acquis avec ma mère (mariés sous le régime de la communauté universelle) j ai appris que la totalité de l argent était parti sur le compte de sa compagne. Que faire pour récupérer la part de ma mère ? Merci pour votre retour

Par **Henriri**, le **18/04/2023** à **08:24**

Hello !
Gmimy il faudrait confirmer si le régime de communauté universelle du mariage de vos parents comportait une clause "d'attribution intégrale au survivant". Si c'est le cas il n'y pas de "part de votre mère". A son décès votre père s'est retrouvé détenteur du patrimoine du couple, qui est devenu le sien exclusif et qu'il gère comme bon lui semble (par exemple vendre une maison, donner une forte somme d'argent à telle personne...). Et au décès de votre père vous hériterez du patrimoine qu'il détiendra alors.
En clair vous ne pouvez pas "récupérer" l'argent qu'il a donné à cette personne.
A+

Par **nihilscio**, le **18/04/2023** à **10:17**

Bonjour,
Si votre père a pu vendre l'appartement et en percevoir le prix, c'est qu'il en était pleinement propriétaire.